ECLAIRAGE PUBLIC

et ECONOMIES D' ENERGIE

en BIGORRE

Résumé intervention Bernard LARRIEU Expert Lumière EDF au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées en date du 8 septembre 2011.

On dénombre aujourd'hui sur le territoire national un parc de 9 millions de luminaires dont 30 % environ sont obsolètes. Par obsolescence, on entend que ces 3 millions de candélabres apportent sur nos routes un flux lumineux insuffisant par rapport à la consommation qu'ils appellent.

Sur un poste énergétique qui concerne 50 % de la facture d'électricité de la commune, les sources d'économies d'énergie sur l'éclairage public sont nombreuses. Pour nos élus, trois actions essentielles peuvent contribuer à cette optimisation de leur éclairage public :

Eliminer le mercure (lampes interdites en Avril 2015) en remplaçant les lampes à vapeur de mercure de faible efficacité par des lampes plus performantes.

Remplacer les luminaires « ouverts » qui ne disposent pas d'un verre de protection par des luminaires fermés parfaitement étanches qui vont améliorer considérablement la distribution du flux lumineux sur les chaussées tout en consommant moins d'énergie.

Enfin éliminer les boules lumineuses dont 60 % de la lumière part vers les étoiles ou vers nos jardins, autant de flux lumineux inutile que nous, concitoyens payons dans nos impôts locaux.

Bien au delà de l'énergie sur-consommée par ces candélabres «boule », il faut également prendre en compte les nuisances lumineuses, cette « pollution du ciel nocturne » générée par ces luminaires. Aujourd'hui il existe heureusement des solutions de lanternes qui permettent de remplacer ces « boules lumineuses » et obtenir ainsi un flux lumineux « utile » parfaitement dirigé et uniquement dirigé sur la chaussée. Il s'en trouve pour les habitants un confort visuel accru et une ambiance nocturne très agréable pour le quartier.

Un maire se doit de tenir l'installation d'éclairage en état de fonctionnement et plusieurs jurisprudences sont venues étayer les dispositions du code des collectivités territoriales.
Eteindre l'éclairage public la nuit venue n'est pas raisonnable. Si tout peut bien se passer les soirs de pleine lune, qu'advient-il du piéton mal signalé ou du cycliste sans lumière les soirs d'hiver (brume, pluie), quand on sait que la portée de nos feux de croisements n'excède pas 40 m …

En Bigorre où nous sommes proches de la réserve « ciel étoilé » du Pic du Midi, après avoir fait réaliser des diagnostics de leurs installations, nos élus sont en train de prendre le problème en compte et des réalisations exemplaires ont déjà vu le jour en plaine comme dans le piémont.

Considérant d'une part les fondements touristiques essentiels de notre département, la présence de la réserve « ciel étoilé » du Pic du Midi et le travail déjà entrepris par le Syndicat d'Electricité, les Hautes Pyrénées ont toutes les cartes en main pour devenir un département « pilote » en matière de traitement des nuisances lumineuses.

Il faut donc poursuivre et accentuer l'action déjà entreprise pour offrir à nos vacanciers citadins une lumière en rupture avec l'éclairage urbain traditionnel, moins éblouissante et par là même plus économique, plus subtile, plus émotionnelle, une lumière qui leur permettra de découvrir la nuit venue l'authenticité de nos villages bigourdans de la plaine comme de rêver sans éblouissement aucun devant le Cabaliros à Argelès, le Péguère à Cauterets ou le Pic du Midi entre Tarbes et Bagnères…

On ne peut que se féliciter que cette démarche soit également prise en compte par le Parc National des Pyrénées qui réunira prochainement l'ensemble des acteurs concernés sur ce thème.

Bernard LARRIEU
Expert Lumière EDF
06 22 04 58 26
bernard.larrieu@edf.fr